

Le « Label Pac » de Qualiclimafroid

L'organisme de qualification des frigoristes crée un label pour valoriser la compétence des installateurs dans les pompes à chaleur.

Qualiclimafroid a décidé la création d'un « label Pac » qui s'ajoutera aux différentes spécificités de la qualification Qualiclimate. Ce label sera attribué à toute entreprise réussissant son audit de qualification et ayant présenté trois références de circuits frigorifiques fonctionnant en pompes à chaleur, réversibles ou non. Le label comportera quatre catégories, basées sur deux critères : la puissance, d'un côté, le fait que le matériel soit monobloc ou constitué de plusieurs parties, de l'autre. Pour donner encore plus de crédibilité à son label, Qualiclimafroid a prévu d'exiger l'emploi d'un matériel performant d'un point de vue énergétique, basé sur les labels énergétiques pour les matériels de moins de 12 kW, et sur les marques NF ou la certification Eurovent au-delà. Ce dernier critère est susceptible d'évoluer car les DRV, par exemple, n'entrent dans aucun système de

certification à ce jour et que Qualiclimafroid souhaite bien prendre en compte.

La décision a été entérinée par le Conseil supérieur de qualification et de classification (CSQC) et le conseil d'administration fin septembre. « *C'est la première fois que nous créons une mention qui correspond à une démarche de marché* », explique Serge Brésin, président de l'organisme. « *Nous avons voulu quelque chose de simple, qui mette en avant la capacité des installateurs à agir sur le marché des pompes à chaleur.* »

Certification Afaq

L'organisme a également décidé de faire certifier ses procédures par l'Afaq, en suivant les principes de la norme EN 45 012 d'évaluation des systèmes de qualité. Celle-ci lui sert de guide depuis de nombreuses années. « *Il s'agit de donner davantage de crédibilité à nos qualifications en faisant certifier qu'elles sont obtenues dans le cadre d'une démarche dont la qualité elle-même est véri-*

fiée. Cette norme instaure une vraie rigueur de fonctionnement dans les systèmes de qualité. »

Qualiclimafroid s'est donné entre six et neuf mois pour décrocher sa certification, ce qui devrait lui permettre d'être « labellisé » ISO 45 012 au cours du premier semestre 2008.

Qualiclimafroid se réjouit que sa politique de communication porte ses fruits puisque son avis est souvent sollicité dans les débats qui agitent non seulement le monde professionnel mais aussi le grand public. Ainsi, durant l'été, un communiqué de l'AFP citait le président de Qualiclimafroid qui a également été invité dans le cadre d'un débat sur Radio France International autour de la question : « *Faut-il généraliser la climatisation ?* ». Celui-ci s'est tenu en présence d'un contradicteur, Thierry Salomon, auteur, avec Claude Aubert, de « *Fraîcheur sans clim, le guide malin des alternatives écologiques* », publié aux éditions Terre Vivante. **H. H.**

Sur les rangs des futurs organismes agréés

Qualiclimafroid a décidé de se porter candidat comme organisme agréé dans le cadre de la nouvelle réglementation française régissant les fluides frigorigènes.

Ces organismes tiennent un rôle central dans le sens où leur mission consiste à délivrer sous certaines conditions aux opérateurs qui en font la demande, des attestations de capacité qui leur permettent d'acheter des fluides. Les arrêtés traitant de la délivrance des attestations de conformité et de l'agrément des organismes sont attendus au plus tard début 2008. La réglementation prévoit que les organismes entrent en action le 4 juillet de cette même année.